

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 16 décembre 2020

Délibération n°DE2020016

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 16 dont 2 suppléants



L'an deux mille vingt et le seize décembre, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 04 décembre 2020, s'est réuni à la salle visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Philippe HENRY, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Yannick ADNET, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Serge NAHANT, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Stephane PERRIN

Monsieur Jean-Michel NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

1.4 - Coopération inter-PETR sur les mobilités

Monsieur Jean-Michel NICOLAS, vie-président aux mobilités, expose ce qui suit :

"Le projet vise à déployer une ingénierie partagée entre les 3 PETR meusiens afin de répondre au mieux aux besoins de mobilité durable sur notre territoire rural.

En mai dernier, ce dossier a fait l'objet d'une demande de financement au titre du FEADER pour l'accompagnement de la création du poste (salaire et charges) à hauteur de 75% sur 3 ans selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaire et charges	120 000 €	FEADER	90 000,00 €
		PETR Pays Barrois	10 316,01 €
		PETR Coeur de Lorraine	7 946,86 €
		PETR Pays de Verdun	11 737,13 €
TOTAL	120 000 €	TOTAL	120 000 €

Après plusieurs échanges avec le service instructeur pour formaliser le dossier, la réponse de l'attribution d'aide devrait être connue courant janvier.

D'ici là, il vous est proposé de formaliser le partenariat et de préparer l'arrivée de l'agent afin de lancer le projet au plus vite dès confirmation de l'accord de financement européen.

L'accord de coopération ci-joint délègue le pilotage administratif et financier de l'opération au PETR du Pays Barrois qui est actuellement la structure la plus solide pour absorber un nouvel agent. En cela, il sollicite l'ensemble des financements possibles pour l'opération et les actions qui en découlent. Le reste à charge est partagé entre les partenaires avec une part fixe de 60% dudit reste à charge et une part variable, au prorata de la population DGF, pour 40%. L'organisation administrative de la mission sera affinée lors du recrutement de l'agent.

D'un point de vue technique, il est convenu que l'animation reste assurée par chacun des partenaires apportant une action spécifique en ce début de projet : lignes de covoiturage pour le PETR Coeur de Lorraine et autostop organisé pour le PETR du Pays de Verdun. Une coordination technico-politique viendra valider les orientations de travail qui seront confirmées au besoin par les assemblées délibérantes des 3 PETR.

La feuille de route de déploiement des actions, proposée en annexe, fixe des objectifs partagés à l'échelle des 3 territoires et déclinés chronologiquement. Dans un premier temps, il y a une nécessité à travailler collégalement sur la prise de compétence Mobilité par les EPCI pour le 31 mars 2021.

Quelques actions locales sont envisagées pour chacun des partenaires qui bénéficieront ponctuellement du soutien technique de l'agent.

Pour mettre en place ce dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider l'accord de coopération joint en annexe,
- déléguer la gestion administrative et financière du projet au PETR du Pays Barrois,
- confirmer, au regard de la feuille de route ci-jointe, le recrutement d'un agent sur cette mission,
- valider le plan de financement prévisionnel du poste,

- confirmer la participation du PETR au reste à charge pour les collectivités (part fixe de 60% et part variable pour 40%) sur 3 ans,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif,
- prévoir d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE l'accord de coopération,

DELEGUE la gestion administrative et financière du projet au PETR du Pays Barrois

CONFIRME, au regard de la feuille de route ci-jointe, le recrutement d'un agent sur cette mission,

VALIDE le plan de financement prévisionnel du poste,

CONFIRME la participation du PETR au reste à charge pour les collectivités (part fixe de 60% et part variable pour 40%) sur 3 ans,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif,

PREVOIT d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY



ACCORD DE COOPÉRATION

INTITULÉ DU PROJET DE COOPÉRATION

Mobilités alternatives en Meuse

DÉCLARATION

Je soussigné Monsieur Benoît HACQUIN, représentant des partenaires du PETER du Pays Barrois, m'engage à mettre en œuvre le projet de coopération et certifie la véracité des informations qu'il contient.

Je soussigné Monsieur Julien DIDRY, représentant des partenaires du PETER du Pays de Verdun, m'engage à mettre en œuvre le projet de coopération et certifie la véracité des informations qu'il contient.

Je soussigné Monsieur Xavier PIERSON, représentant des partenaires du PETER Coeur de Lorraine, m'engage à mettre en œuvre le projet de coopération et certifie la véracité des informations qu'il contient.

ARTICLE 1 - DESCRIPTION DU PROJET DE COOPÉRATION

Dans sa globalité, le projet vise à réduire les difficultés de mobilité auxquelles sont contraints les meusiens pour leurs déplacements quotidiens. La Meuse souffre d'un déficit en transports collectifs publics notamment en ce qui concerne les déplacements au sein même du département.

De nouvelles formes de mobilités sont envisagées en s'appuyant sur le partage et la solidarité chers aux territoires ruraux. L'objectif est d'apporter de nouveaux outils qui ciblent à la fois les actifs pour leurs déplacements domicile-travail mais également les publics cibles (seniors, jeunes, publics éloignées de l'emploi, ...) pour leur permettre d'accéder aux services de proximité tant pour la santé, les loisirs ou encore le commerce.

L'approche solidaire s'appuie donc sur un maillage fin du territoire, notamment avec le soutien des mairies et des intercommunalités dans la diffusion des outils et grâce à la coopération interterritoriale apportant du liant entre les bassins de vie du département.

Le projet se concrétise par la création d'un poste d'ambassadeur des mobilités alternatives partagé entre les 3 partenaires qui doit servir de levier pour déployer un plan d'actions global en matière de mobilité durable en fédérant les différents acteurs et différents modes de déplacements dans l'objectif d'accompagner les changements de comportements et de générer du report modal vers des modes de déplacements les plus respectueux de l'environnement.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets de la sous-mesure 16.7.A « Stratégies locales de développement hors LEADER » du Programme de Développement Rural LORRAINE (2014-2020) en application du règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER.

ARTICLE 2 - INTÉGRATION DE NOUVEAUX PARTENAIRES

D'autres collectivités locales, le Département de la Meuse notamment, pourront être intégrées ultérieurement au présent accord par avenant et après validation des partenaires initiaux.

Ces nouveaux partenaires devront nécessairement apporter une plus-value au projet initial sans pour autant dénaturer son essence.

A terme, la coopération pourra se formaliser dans une plateforme de mobilité départementale intégrant de nouveaux partenaires, notamment privés, pour soutenir l'ensemble des démarches à l'échelle départementale.

ARTICLE 3 - CONFIRMATION DE L'ACCORD

Si le projet est retenu dans le cadre de l'appel à projets de la mesure 16-7 A du FEADER et après délibération des structures concernées, l'accord est établi pour une durée de 3 ans pour la mise en place de l'ingénierie mutualisée et le déploiement des actions qui pourront émerger des travaux.

Il pourra être renouvelé autant que de besoin par avenant.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITÉS ET GOUVERNANCE

Le PETR du Pays Barrois est proposé pour assurer la coordination administrative et financière du projet de coopération. En cela, il est l'unique interlocuteur pour le traitement des différentes démarches : sollicitation de subventions, gestion des ressources humaines, maîtrise d'ouvrage des commandes relatives à la mission, comptabilité, gestion des prestataires et facturation ...

Toutefois la planification du projet pourra définir des pilotes techniques sur chacune des actions visées afin de répartir au mieux la charge de travail sur chacun des partenaires.

Chacun des PETR a déjà porté des initiatives dans le domaine des mobilités. L'objectif de ce projet commun est de capitaliser sur l'expérience acquise et de faire du chargé de mission un catalyseur et un fédérateur des dynamiques territoriales pour les déployer à une échelle plus large.

Au-delà du pilotage administratif et financier de la démarche, le PETR du Pays Barrois assurera l'encadrement hiérarchique du chargé de mission. Toutefois, chacun des PETR veillera à intégrer l'agent au sein de son équipe technique respective.

Le PETR du Pays Barrois sera référent sur les questions de l'évolution de la compétence mobilités.

Le PETR Cœur de Lorraine quant à lui sera référent sur les actions de sensibilisation autour du covoiturage.

Le PETR du Pays de Verdun sera référent sur l'autostop organisé et la coopération transfrontalière pour le déploiement en partenariat avec les territoires et pays voisins, en particulier vers le Luxembourg.

Par le travail d'animation du chargé de mission, d'autres projets pourront émerger. Le pilotage technique sera défini au cas par cas après validation de la coordination du dispositif.

Dès lors, chacun des partenaires est responsable de la réussite de l'action pilotée avec le soutien technique du chargé de mission. Ensemble, ils coordonnent les différents acteurs partenaires et animent le calendrier de réalisation. Ils rapportent l'avancement des travaux au groupe de coordination.

D'un point de vue décisionnel, le projet de coopération sera animé par la coordination des partenaires au sein de laquelle prendront part les Présidents de chacun des trois PETR ainsi que les élus référents "Mobilité" pour chacune des structures. Les partenaires admis ultérieurement dans le projet de coopération seront associés à la coordination dans les mêmes conditions que les membres initiaux. Chacun d'entre eux devra rendre compte des orientations décidées par la coordination à leurs assemblées délibérantes respectives qui entérineront au besoin, par délibérations concordantes, les décisions finales.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE RÉPARTITION DES CHARGES FINANCIÈRES

Le coordinateur du projet veillera à mobiliser l'ensemble des financements possibles pour le suivi technique de l'opération et la réalisation des actions globales à l'échelle des 3 territoires.

Une annexe financière sera signée chaque année entre les partenaires pour évaluer le budget global de l'opération et estimer le reste à charge imputé à chaque partenaire.

Les actions qui concerneront spécifiquement un seul territoire seront prises en charge intégralement par celui-ci.

Le reste à charge sera partagé entre chacun des partenaires sur la base de la clé de répartition suivante :

- une part fixe correspondant à 60% du reste à charge pour les collectivités
- une part variable correspondant à 40% du montant restant répartie au prorata de la population DGF de l'année N-1.

Sur cette base, une avance de financement de 50% pourra être versée au coordinateur, à sa demande, afin d'accompagner son besoin de trésorerie.

Le versement du solde dû par chacun des partenaires sera demandé annuellement par le coordinateur sur présentation des bilans de l'année concernée.

Les modalités de répartition des charges financières pourront être revues lors de l'intégration ultérieure d'un nouveau partenaire.

ARTICLE 6 - DÉSENGAGEMENT OU RÉSILIATION DU PARTENARIAT

Le contrat peut être résilié par accord amiable avec le consentement écrit de tous les partenaires.

Les modalités de sortie seront fixées collégalement à la sortie d'un partenaire.

ARTICLE 7 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Tout litige entre les parties résultant de l'interprétation ou de l'application de l'accord ne pouvant être réglée à l'amiable est porté devant le tribunal administratif compétent.

M. Benoit HACQUIN

M. Xavier PIERSON

M. Julien DIDRY

Président
PETR du Pays Barrois

Président
PETR Coeur de Lorraine

Président
PETR du Pays de Verdun

IDENTIFICATION DES PARTENAIRES

Structure chargée de la coordination :

PETR du Pays Barrois

Nom du représentant : Monsieur Benoit HACQUIN

Fonction : Président

Nom du référent technique : Madame Laureline ERRARD

Fonction : Directrice

Adresse et contacts :

1 rue de Popey
55 000 BAR LE DUC

03 29 75 58 00
pays.barrois@paysbarrois.com

Date : le 17 décembre 2020

Signature :

Structure partenaire n°1 :

PETR Coeur de Lorraine

Nom du représentant : Monsieur Xavier PIERSON

Fonction : Président

Nom du référent technique : Monsieur Jean-Christophe FRIZON

Fonction : Chargé de mission TEPCV

Adresse et contacts :

22 rue Raymond Poincaré
55210 Vigneulles-lès-Hattonchâtel

06 49 15 68 54
tepcv.coeurdelorraine@gmail.com

Date : le 17 décembre 2020

Signature :

Structure partenaire n°2 :

PETR du Pays de Verdun

Nom du représentant : Monsieur Julien DIDRY

Fonction : Président

Nom du référent technique : Monsieur Jean-Philippe TRAMONTIN

Fonction : Chargé de mission

Adresse et contacts :

Espace Workici
3 place de la Mairie
55100 BRAS-SUR-MEUSE

03-29-85-75-99
contact@pays-de-verdun.fr

Date : le 17 décembre 2020

Signature :

Cadrage temporel et géographique du chargé de mission mobilité

calendrier	missions globales	PETR Coeur de Lorraine	PETR du Pays Barrois	PETR du Pays de Verdun
année n 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de poste : analyse des données existantes et de la demande de mobilité sur l'ensemble du territoire - Définir la gouvernance du dispositif en lien avec les coordinateurs des 3 PETR - Accompagner les EPCI dans la prise de compétence mobilité : diffusion d'une information homogène vers l'ensemble des collectivités, élus et DGS (conférences, notes, bulletins, newsletters, modèles de délibération) - Initier des projets relatifs à la diffusion des modes alternatifs et des solutions alternatives à la voiture individuelle : déploiement du dispositif ACoTE, impulsion de la démarche auto-stop organisé - Mettre en place le point info mobilité - Suivre la démarche départementale autour de la mobilité inclusive 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de pistes cyclables en lien avec les sentiers VTT 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le Schéma de Mobilité - Renforcer l'utilisation du ferroviaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier les possibilités de renforcer les liaisons Fluo sur le Nord du Département et vers l'Ouest
année n+1 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi des projets ACoTE et auto-stop organisé : supports de communication, outils d'accompagnement, ... - Etre force de proposition pour la création de nouveaux services « mobilité durable » - Déployer le réseau des acteurs de la mobilité inclusive sur le département : animateurs locaux, ambassadeurs, conseillers, volontaires en service civique, bénévoles, ... - Animer le point info mobilité : sensibilisation des publics, diffusion de l'information vers les partenaires de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de pistes cyclables en lien avec les sentiers VTT 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et accompagner les démarches de plans de déplacements des entreprises, administrations, établissements d'enseignements, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du point info mobilité, renforcer l'utilisation du transport ferroviaire : rabattre les usagers vers les gares et faciliter la multimodalité
année n+2 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Initier la création d'une plateforme départementale de mobilité - Développer les partenariats avec les organismes en mesure de relayer la politique locale sur le territoire (consulaires, réseau associatifs, ...) - Animer le réseau des acteurs de la mobilité inclusive - Déployer des outils de mobilité inclusive - Animer le point info mobilité : promotion de la mobilité durable et des différents projets mis en oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier la possibilité d'une prise de compétence AOM à l'échelle du PETR 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier la possibilité d'une prise de compétence AOM à l'échelle du PETR 	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir aux possibilités de développer les connexions avec les territoires voisins, Luxembourg et sillon mosellan notamment
Pérenisation du poste au delà de la troisième année	<ul style="list-style-type: none"> - Transférer le dispositif et l'ensemble des actions à la plateforme de mobilité départementale 	<ul style="list-style-type: none"> Envisager la création d'un poste d'ingénierie si le PETR prend la compétence AOM à articuler avec la plate forme départementale 	<ul style="list-style-type: none"> Envisager la création d'un poste d'ingénierie si le PETR prend la compétence AOM à articuler avec la plate forme départementale 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les connexions avec les territoires voisins, Luxembourg et sillon mosellan notamment